

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**REUNION MINISTERIELLE POUR LA VALIDATION
ET L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION REGIONAL
SUR L'ERADICATION DE L'APATRIDIE EN
AFRIQUE DE L'OUEST**

Banjul, le 09 mai 2017

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

Excellence Madame la Vice-Présidente de la République de Gambie ;

Messieurs les Ministres de la République de Gambie ;

Monsieur le Ministre d'Etat et Messieurs les Ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

Excellence Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ;

Excellence Madame la Représentante du Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

Monsieur le Haut-Commissaire Assistant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour la protection ;

Distingués invités en vos rangs et grades, tout protocole respecté ;

Je voudrais, au nom du Gouvernement togolais et en mon nom personnel, exprimer au gouvernement et au peuple Gambien ma gratitude pour toutes les commodités mises en place afin de rendre agréable le séjour de ma délégation en terre gambienne.

Je remercie également la CEDEAO et le HCR, co-organisateurs de cette importante rencontre.

Le 04 novembre 2014, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) a lancé la campagne de la décennie de lutte contre l'apatridie dans le monde. Cette campagne a pour objectif d'éradiquer entièrement le fléau de l'apatridie dans le monde d'ici 2024. Le slogan retenu en Anglais est « I BELONG », soit « j'appartiens » en Français. Cela signifie que toute personne devrait forcément appartenir à un Etat. Par conséquent, il ne devrait plus exister de personnes sans patrie.

L'apatridie, comme vous le savez, Monsieur le Président, rend impossible la reconnaissance de la personnalité juridique ainsi que la jouissance des droits civils et politiques. Elle engendre de ce fait une condition d'extrême vulnérabilité.

Pour pallier cette extrême vulnérabilité dont certaines personnes pourraient être victimes sur son territoire, le Togo s'est engagé depuis 2008 dans la lutte de ce fléau à travers certaines actions.

Il s'agit :

- de la production du certificat de nationalité togolaise numérisé et sécurisé ;
- de l'enclenchement du processus de révision de la loi sur la nationalité ;
- de l'organisation des journées administration rapide de proximité et portes ouvertes de la Fonction Publique au cours desquelles des jugements supplétifs et des certificats de nationalité sont délivrés en des délais réduits ;
- de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi portant autorisation de l'adhésion du Togo à la Convention de New York du 28 septembre 1954 relative au statut des apatrides.

La signature de la déclaration d'Abidjan confirme la volonté du Gouvernement togolais d'éradiquer l'apatridie sur le territoire togolais.

Tout en poursuivant les actions déjà entamées, mon pays multiplie des séances de sensibilisation sur le phénomène de l'apatridie.

En outre, il a :

- nommé son point focal apatridie ;
- désigné les membres de la future commission interministérielle de lutte contre l'apatridie dont l'arrêté portant création est en cours ;
- élaboré l'avant-projet de son plan d'action national qui sera validé sous peu.

La volonté du Togo de combattre l'apatridie est réelle. Ainsi, il ne ménagera aucun effort pour l'éradication de ce fléau.

Je vous remercie.